



Synthèse des enquêtes

Sources des citations :

- directeur R&D de la filiale de la coopérative à l'initiative de cette activité lupin au sein de la coopérative (cette filiale propose des solutions nutritionnelles et fonctionnelles à base de matières premières végétales aux industries agro-alimentaires, et est leader européen sur les ingrédients à base de lupin) ;
- *expert cultures et filières protéagineux (depuis quelques mois).*

Caractérisation du collectif

Société coopérative agroalimentaire de 21 500 agriculteurs adhérents sur 5 départements. Volonté d'apporter des solutions et de la valeur ajoutée aux adhérents. Objectif de maîtriser ses filières.

Historique de la mise en place de la filière

Origine de la décision

La coopérative travaille sur le lupin depuis 1986, date où le semencier a repris l'activité de l'INRA. Contexte local/national/international qui permet de comprendre la naissance de la filière. Années 80-85 : embargo sur le soja. Le gouvernement français veut lancer de la recherche sur les autres matières premières susceptibles d'apporter de la protéine, au départ pour la nutrition animale, mais également pour la nutrition humaine, pour une question d'autonomie protéique nationale. L'INRA a donc été mandaté pour travailler sur le lupin, en Vienne, où était présent le semencier de la coopérative. Ce semencier s'est donc rattaché aux recherches. A cette époque, la zone d'action de la coopérative était concentrée dans le Poitou, zone où se produisait principalement du blé mais il manquait une tête de rotation adaptée. « Puis c'était les premières prémices de la diversification qui apparaissaient. [Le semencier] a lancé un service R&D assez conséquent qui avait cette capacité à travailler la partie génétique. [...] Le développement d'une autre gamme de produit [...] c'était une voie de diversification intéressante pour [la coopérative] à l'époque. » « *Malgré tout, la filière elle a été créée par la demande, c'est le fait d'avoir un débouché qui a permis de mettre en place la filière.* »

Pendant 5 ans, des travaux de recherche ont donc été menés sur la génétique du lupin, en collaboration avec l'INRA. « Quand l'embargo s'est arrêté, le soja est revenu comme priorité dans la formulation de la nutrition animale. On le voit encore, malgré tout ce qui a pu être développé, le soja reste encore une très bonne matière première. » Les fonds n'étaient plus présents pour la recherche sur le lupin et l'INRA a stoppé ses travaux. Le semencier a poursuivi.

Plus tard, pour le développement du lupin en nutrition humaine, contexte de transition protéique : « La végétalisation de l'alimentation sera une obligation si on veut nourrir l'ensemble des habitants sur terre. Le végétal a je dirais une largeur et une profondeur de développement à venir. » « *Ça va en parallèle aussi avec les objectifs du Plan protéagineux France [...] d'avoir de la source de protéines non OGM.* »

Étapes du lancement de la filière

Le semencier a repris les travaux de recherche sur le lupin en 1986. Ils ont sélectionné les variétés sur des critères de précocité, sur des critères de taux de protéines, sur les caractéristiques d'alcaloïdes, et sur leur résistance au gel. « On a aujourd'hui trois variétés de lupin d'hiver et deux variétés de lupin de printemps qui sont au catalogue. » Rachat du semencier par la coopérative en 2000.

Ouverture à la filière en nutrition humaine (intérêt nutritionnel) : construction d'un outil industriel en 1990 en Ille-et-Vilaine au sein de la coopérative. « Aujourd'hui il nous permet d'avoir une maîtrise opérationnelle très pointue sur ce lupin. [...] Aujourd'hui les outils ont été choisis, développés, enrichis technologiquement et ça a coûté quelques k€ à [la coopérative] quoi ... Mais comme tout produit, on a besoin d'avancer. »

Cette nouvelle filière a nécessité beaucoup de R&D (c'est une toute nouvelle culture dans la nutrition humaine). Puis réglementairement : « Faut montrer patte blanche à toutes les autorités aussi bien à l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments), qu'aux industriels. »

2006 : classement du lupin dans les allergènes majeurs (dont fait partie le soja, le lait, le gluten etc.). Par précaution, beaucoup d'industries agro-alimentaires ont supprimé le lupin de leurs formulations. Surtout un frein pour les débouchés en France. « Le développement à l'export nous a permis de rebondir. »

Aujourd'hui les débouchés sont à 85-90% à l'export alors qu'ils n'étaient pas forcément majoritaires au début.

2014 : création d'une filiale qui propose des solutions nutritionnelles et fonctionnelles à base de matières premières végétales aux industries agro-alimentaires. Cette société est le rapprochement de l'activité transformation du lupin en Ille-et-Vilaine, et d'un centre dont le savoir-faire était le mélange.

2017 : reprise d'une société qui fait des ingrédients pour l'alimentation humaine à partir de lupin (site en Hollande). « Notre volonté c'est de travailler pour produire des concentrés. Alors on en fait déjà en Hollande avec un procédé un peu particulier pour augmenter notre teneur en protéine à 65 %. »

Caractérisation de la filière

Entre 7000 à 8000 hectares de lupin sont implantés chaque année, ce qui a donné 7000 tonnes lors de la campagne 2019/2020 (mauvaise année). 2500 à 3000 tonnes partent en alimentation humaine sur l'usine en Ille-et-Vilaine, les autres sont valorisées en nutrition animale. 70% des graines de lupin produites par la coopérative vont dans la nutrition animale (introduction dans les formulations). Les 30% restants partent pour la nutrition humaine par l'intermédiaire de la filiale de la coopérative qui travaille sur les capacités nutri-fonctionnelles des matières premières végétales pour l'agro-alimentaires : farines à 45% de protéine, pépites, flocons etc. 85 à 90 % de ce débouché est à l'export.

Le cahier des charges « *est relativement simple : c'est l'achat de semences certifiées et la traçabilité, donc noter tout ce qui est fait.* » Obligation de travailler avec des semences certifiées pour une teneur en alcaloïde inférieure à 200 ppm.

Profil des producteurs qui contractualisent : ce sont majoritairement des céréaliers, mais il n'y a pas de profil type, c'est plutôt le type de sol qui va compter. Il faut des sols assez profonds, avec de bonnes réserves utiles, et pas de calcaire actif. La grosse zone de production est dans le Poitou. Pas de favoritisme non plus des agriculteurs en fonction de leur matériel agricole : « *Il n'y a pas besoin de matériel spécifique* ». « L'objectif c'est que la majorité soit contractualisée. Certains auto-consomment mais c'est très minoritaire [...]. Nous notre besoin est d'alimenter nos filières donc c'est d'avoir un contrat justement. » Ceux qui auto-consomment sont plutôt des éleveurs.

Intégration de la culture : « C'est souvent une culture en plus, qui permet d'allonger les rotations, c'est l'objectif. C'est très régulièrement après une céréale, entre deux céréales on va dire [...] pour éviter la répétition de blé sur blé notamment dans les zones céréalières. Donc intégration voilà, soit avant une autre céréale soit avant un colza éventuellement. » « C'est l'intérêt des protéagineux. »

Organisation logistique

Chez le semencier, qui est aussi obtenteur de variété (détient toutes les variétés de lupin d'hiver et une de printemps) : sélection variétale et multiplication. Ces semences sont mises à disposition des équipes terrain de la coopérative, équipes qui vont proposer le lupin aux adhérents. Les techniciens suivent les producteurs et les cultures. A la récolte, la coopérative récupère la récolte, la stocke et l'apporte aux silos au sein desquels se font le triage, le nettoyage (et le séchage si nécessaire).

Modalités de contrat

Contrat au volume, prix minimum garanti qui peut être amélioré en fonction du contexte mais aujourd'hui c'est « généralement le prix auquel l'agriculteur est payé. » Depuis 2015/2016, proposition de contrats trisannuels, mais ils sont peu choisis par les agriculteurs.



Changements perçus, constats

Une tête de rotation intéressante car c'est une légumineuse, et le rendement de la céréale qui suit est augmenté de 5 à 10 quintaux. « C'est une culture qui est peu gourmande en phyto, donc globalement, comparée à d'autres espèces, il y a plutôt un peu moins de phyto de positionné. En termes de fertilisation c'est pareil, on est sur des protéagineux donc on n'a pas d'azote minéral à apporter dessus. »

Ressources mobilisées, appuis

Ressources internes :

- Beaucoup de R&D sur la filière : « *Expérimentation aussi bien sur l'aspect variétal que sur l'aspect conduite des cultures.* » qui amène à un itinéraire cultural très précis, la détermination précise des sols favorables au lupin (la coopérative a cartographié 100 % de sa zone territoriale et sait donc où implanter son lupin), le développement de différentes méthodes alternatives pour maîtriser le désherbage, le cracking de la graine etc. ;
- Tests au champ chez des adhérents, suivis de parcelles adhérent, réunions avec les agriculteurs pour vulgariser les connaissances produites.

Partenariats, appuis extérieurs :

- Echanges avec Sofiproteol, aussi actionnaire de la société qui transforme le lupin ;
- Echanges avec Arvalis dans un premier temps, Terres Inovia dans un second temps ;
- Pour les débouchés en nutrition humaine : prise de contact avec d'autres coopératives pour développer les surfaces de lupin et sécuriser les approvisionnements en diversifiant les bassins de production ;
- Au niveau de la filière lupin : « Il y a un comité technique une fois par an qui se réunit qui regroupe les acteurs sur le sujet. » ;
- La coopérative va participer au Plan Protéines national en apportant son expertise.

Les facteurs ayant pu rendre difficile la mise en place de la filière

- Compétition avec le soja : « [...] quand on compare la valeur nutritionnelle du lupin au soja, on est très proche. La seule problématique c'est la déficience sur deux acides aminés. » « Le lupin a d'autres atouts : on a certains facteurs d'appétence qui sont présents. » « Aujourd'hui la part d'incorporation du lupin est encore très petite dans les formulations » et de plus, les quantités disponibles sont assez restreintes ce qui freine le développement des formulations avec du lupin. Ce n'est pas une matière première abondante. Par conséquent, elle est aussi plus chère.
- Peu de solutions en protection des cultures. « Ça fait partie des choses importantes pour soutenir une filière, pour le lupin voilà, il y a quelques sujets comme ça qui pourrait faire que ça s'arrête. »
- Difficulté de la construction des filières : « c'est d'être capable de mener de front la totalité de la filière. Et bien sûr partir à chaque fois du marché, il faut partir du marché. Ne jamais construire une filière en disant on va produire ça puis après on verra ce qu'on va en faire. »
- Manque de connaissance de la problématique allergène du lupin, qui a mis à mal le développement de la filière lors de son classement en allergène majeur. « Elle a été induite par le gros lobbying du soja puisqu'on était en train de prendre des parts du marché au soja. »

Les facteurs ayant favorisé la mise en place de la filière

- Alimentation humaine : évolution des mentalités et de la consommation alimentaire. Beaucoup d'attente sur la version finale du Plan Protéines à l'échelle nationale.

Avantages et inconvénients liés au collectif d'agriculteurs, dans la construction de la filière

- L'enquêté a suivi la filière depuis son début, il a fait toute sa carrière dans le lupin « on m'appelle monsieur lupin » ;
- « Une coopérative qui a toujours cru en cette matière première, qui a toujours maintenu à la fois la sélection variétale, la production et l'activité de transformation sur l'alimentation humaine » « Si la tête, c'est le conseil d'administration de [la coopérative], n'avait pas eu la volonté d'aller sur le lupin et poursuivre malgré les années qui ont été difficiles à un certain moment, l'activité aurait été arrêtée. » ;
- Soutien économique du groupe pendant de nombreuses années ;
- Beaucoup de relations de la coopérative dans le secteur agricole, est un acteur majeur : « Une filière doit se construire avec le consensus et un lien étroit entre l'ensemble des maillons de la filière. » ;
- Engagement très fort de la R&D sur la culture de lupin ;
- « On maîtrise la filière lupin de A à Z : on est obtenteur, multiplicateur, producteur, transformateur. »
Avantage pour la partie marketing et commerciale de la traçabilité complète de cette culture de lupin.
« On est vraiment pour moi sur une filière premiumisée. » ;
- « La complémentarité du potentiel en nutrition animale et en nutrition humaine a vraiment été un atout induit du groupe. » ;
- « Producteurs techniques : quelqu'un qui ne maîtrise pas ses outils, qui ne connaît pas les caractéristiques de ses sols, qui ne maîtrise pas son exploitation à 100 %, aura beaucoup plus de difficultés à le mettre en œuvre » ;
- « Donc ce qui est d'important dans une filière c'est d'avoir ce débouché d'assuré et d'avoir un prix rémunérateur je pense ».

Mais :

- Erreur de « vouloir déployer absolument des surfaces sans avoir la maîtrise du suivi de cette culture [...]. On se dit faut produire faut produire, sans avoir la capacité à gérer et apporter un revenu et un accompagnement de technique suffisant aux producteurs. »
- Erreur de « Ne pas avoir les débouchés assurés et pérennes où on construit une filière, et du jour au lendemain tout s'écroule. »

